

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Autoprofi Octane Booster

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Augmentation d'indice d'octane recherche.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)**Information supplémentaire**

Numéro d'article: 43215

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

xylene

toluène

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 2 de 11

**Mention
d'avertissement:**

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304-H332-H335-H336-H361d-H373-H412

Conseils de prudence

P101-P102-P260-P271-P301+P310-P331-P405-P501

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Améliorant d'inflammation

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle			40 - < 45 %
	216-653-1		01-2119452786-27	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2; H225 H315			
1330-20-7	xylene			35 - < 40 %
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
108-88-3	toluène			20 - < 25 %
	203-625-9		01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H361d H315 H336 H373 H304 H412			
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)			1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 2; H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1634-04-4	216-653-1	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle	40 - < 45 %
		par inhalation: CL50 = 120,3-142 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylene	35 - < 40 %
		par inhalation: CL50 = 21,7 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
108-88-3	203-625-9	toluène	20 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg	
		Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 4 de 11

Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable. mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 5 de 11

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériaux d'emballage: Métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1634-04-4	Oxyde de tert-butyle et de méthyle	50	183,50		VME (8 h)	
		100	367		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	Coloré(e)
Odeur:	Aromatique(s)

Modification d'état

Point d'éclair: -5 °C

Densité (à 20 °C): 0,815 g/cm³Hydrosolubilité: insoluble
(à 20 °C)**Solubilité dans d'autres solvants**

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereuxMonoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (inhalation aérosol) 4,167 mg/l

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 120,3-142 mg/l	Rat		
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 4300 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 3200 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 21,7 mg/l	Rat		
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS	
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

- Susceptible de nuire au fœtus. (toluène)
- Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- Peut irriter les voies respiratoires. (xylène)
- Peut provoquer somnolence ou vertiges. (toluène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène; toluène)

Danger par aspiration

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 8 de 11

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 706 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >800 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 651 mg/l	48 h	Daphnia magna		
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h		GESTIS	
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1-10 mg/l	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10-100 mg/l	72 h	Algues		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 9 de 11

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylene, toluène, MtBe)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylene, toluène, MtBe)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylene, toluène, MtBe)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 10 de 11

Marine polluant: -
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylène, toluène, MtBe)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 48

Information supplémentaire

Contient:
> 30 % hydrocarbures, aromatique.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle
xylène
toluène

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021

Code du produit: 1718

Page 11 de 11

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)